



Document graphique
Bourg (1/2000e)
Pièce n°5b

PLAN LOCAL D'URBANISME COMMUNE DE RICHEBOURG

Précisé le : 18 décembre 2014
Arrêté le : 26 septembre 2016
Approuvé le : 30 juin 2017

Vu pour être annexé à la DCM du 30/06/2017

Le Maire,



- Zonage**
- Zone Urbaine (Ua)
 - Zone Urbaine pour les activités médico-sociales (Ums - a)
 - Zone Urbaine pour les activités médico-sociales (Ums - c)
 - Zone Urbaine pour les activités (Ux)
 - Zone Urbaine pour les équipements (Ue)
 - Zone Naturelle (N)
 - Zone Naturelle de jardins (Nj)
 - Zone Naturelle habitée (Nh)
 - Zone Agricole (A)
 - Zone Agricole habitée (Ah)
 - Zone Agricole inconstructible (Ai)
 - Rues avec une réglementation particulière

- Prescriptions**
- Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP)
 - Emplacement réservé
 - Cône de vue à préserver
 - Espace Boisé Classé (EBC)
 - Lisière de 50m autour d'un massif de plus de 100 ha
 - Verger repéré au titre des articles L151-19 et L151-23 CU
 - Mur repéré au titre de l'article L151-19 CU
 - Alignement d'arbres ou haie repéré au titre des articles L151-19 et L151-23 CU
 - Piliers de portail et/ou guichet protégé au titre de l'article L151-19 CU
 - Element du petit patrimoine vernaculaire repéré au titre de l'article L151-19 CU
 - Element bâti protégé au titre de l'article L151-19 CU

- Informations**
- Aqueduc de l'Avre
 - Périmètre de 500 mètres autour des Monuments Historiques

